

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 21648

présenté par  
M. Corbière

-----

**ARTICLE 6**

Supprimer l'alinéa 5.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, nous nous opposons à une modification du code de la sécurité sociale, et à la création d'un Chapitre Ier, visant à faire appliquer cette réforme des retraites aux fonctionnaires, aux magistrat-es et aux militaires. Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.